

Le, 15 Juillet 1968

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 146-D

**SOCIETE ANONYME  
AUTOMOBILES CITROEN**  
117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XV<sup>e</sup>  
Capital : 737.000.000 F.  
METHODES REPARATIONS

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

**DS 19<sub>a</sub> (DY-DL)  
BREAK 19<sub>a</sub> (DLF)  
ELECTRICITE**

**Démarreur**

Depuis Juillet 1968, le démarreur des véhicules ci-dessus est modifié :

- L'engagement du lanceur est commandé par un solénoïde.
- Le relais de démarreur est modifié (longueur du câble augmentée).
- Un écran est placé sur le démarreur.
- La fixation du démarreur n'est pas modifiée.

**REPARATION.**

Le montage d'un nouveau démarreur à la place d'un ancien est possible.

**REMARQUE.**

Le remplacement d'un ancien démarreur par le modèle à solénoïde ne peut être fait sous le couvert de la garantie.

Les démarreurs à lanceur à inertie faisant l'objet d'intervention pendant la période de garantie doivent être réparés.